

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq le six mars, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
	Transports scolaires	Participation transports scolaires du PRI Commune de St Seurin de Prats	
	Transports scolaires	Remboursement à la Commune de St Seurin de Prats du financement des accompagnateurs pour le transport scolaire du RPI année 2023-2024	
	SMDE 24	Adhésion et transfert de compétences au SMDE 24 des Communes de St Vincent de Cosse et Journiac	
	Télé assistance	Modification de la convention de partenariat téléassistance CASSIOPEA	
	Voirie	Accord préalable de la Mairie pour la mise en place des réseaux eau et électrique des terrains de M. CHAMBORD	
	Jeux de cour	Devis jeux de cour école maternelle	
	Subventions	Demande de subvention MFR du Ribéracois	
	Lutte contre l'ambroisie	Désignation d'un référent lutte contre l'ambroisie (remplacement de M. FEUILLET)	
	Conseil Municipal	Décision sur le maintien des fonctions du 3 ^{ème} adjoint suite au retrait de ses délégations	

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars à vingt heures zéro minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27 février 2025

Etaient présents : LANSADE Jean-Thierry, FAVRETTO Jean-Luc, ROHOF Marie-Catherine, POUGET Marie-Pierre, RABOISSON Jean-Luc, COMBESCOT Aurélie, SOUMAGNAC Régis, EYMARD Françoise, DONADIER Hélène, RAGOINETTI Bertrand, BAYLE Emmanuelle.

Absent non excusé : RAIMBAULT Patrick

Absents excusés : LAGORCE Josette

Procurations : LAGORCE Josette à EYMARD Françoise

Secrétaire de séance : EYMARD Françoise

Le compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents

Adoption de l'ordre du jour

Délibérations

Commissions et syndicats

Communauté de Communes

Informations diverses

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

PARTICIPATION TRANSPORTS SCOLAIRES DU RPI COMMUNE DE ST SEURIN DE PRATS

Délibération

Dans le cadre du regroupement pédagogique entre les Communes de MONTCARET et ST SEURIN DE PRATS, le ramassage scolaire effectué par les Ets GERARDIN CARINLUX SA à Pineuilh (Gironde) a représenté un coût pour l'année scolaire supporté par la Commune de Montcaret, qui sera réparti au prorata du nombre d'élèves fréquentant les écoles.

-école de Montcaret : 84 élèves

-école de St Seurin de Prats : 42 élèves

Aussi la Commune de St Seurin de Prats reversera à la Commune de Montcaret

$1\ 206,00 \times 42 = 402,00$ € pour l'année 2023-2024

126

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette répartition

REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE ST SEURIN DE PRATS DU FINANCEMENT DES ACCOMPAGNATEURS POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE DU RPI POUR L'ANNEE 2023-2024

Délibération

Le Maire informe le Conseil que dans le cadre du transport scolaire du RPI MONTCARET / ST SEURIN DE PRATS, le Conseil Régional a remboursé à la Commune de Montcaret la somme de 3 000 € correspondant aux frais de financement des accompagnateurs dans le bus.

Compte tenu que c'est un agent de la Commune de Montcaret qui fait la surveillance du bus le matin et que celle du soir est assurée par un agent de la Commune de St Seurin de Prats, il convient de rembourser une partie de la somme à la Commune de St Seurin de Prats, soit 1 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce remboursement.

SMDE 24 : ADHESION ET TRANSFERT DE COMPETENCES AU SMDE 24 DES COMMUNES DE JOURNIAC ET ST VINCENT DE COSSE

Délibération Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les éléments suivants :

-par délibération en date du 17 octobre 2024, la Commune de Journiac sollicite son adhésion ainsi que le transfert des compétences « protection du point de prélèvement » (bloc 6.31), eau (bloc 6.32) et assainissement collectif (bloc 6.41) au SMDE 24 à compter du 1^{er} juillet 2025.

-par délibération en date du 13 décembre 2024, la Commune de St Vincent de Cosse sollicite son adhésion au SMDE 24, ainsi que le transfert de la compétence « protection du point de prélèvement » (bloc 6.31) à compter du 1^{er} juillet 2025

-le Comité Syndicat du SMDE 24, lors de ses réunions du 17 décembre 2024 et du 07 janvier 2025 a donné une suite favorable à ces demandes d'adhésion et de transfert de compétences ;

Conformément aux statuts du SMDE 24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente au SMDE 24, les adhésions et les transferts de compétences de Journiac et de St Vincent de Cosse au SMDE 24.

Monsieur le Maire propose de l'accepter

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-décide d'accepter l'adhésion au SMDE 24 avec le transfert des compétences « protection du point de prélèvement » (bloc 6.31), eau (bloc 6.32) et assainissement collectif (bloc 6.41) de la Commune de Journiac

-décide d'accepter l'adhésion au SMDE 24 avec le transfert de la compétence « protection du point de prélèvement » (bloc 6.31) de la Commune de St Vincent de Cosse.

CASSIOPEA : MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT TELEASSISTANCE

Délibération

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les nouvelles offres de téléassistance nécessitent la modification de notre convention de partenariat avec l'association CASSIOPEA pour la prise en charge par la Commune de la première mensualité pour tout nouvel administré adhérent, sous réserve qu'il ne bénéficie d'aucune autre aide financière pour la téléassistance.

Il propose :

-une participation de la Commune à hauteur de l'offre essentielle à 30 €, l'adhérent aura un reste à charge en cas de formule plus élevée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

ACCORD PREALABLE DE LA MAIRIE POUR LA MISE EN PLACE DES RESEAUX EAU ET ELECTRIQUE DES TERRAINS DE M. CHAMBORD

Délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient que le conseil se prononce sur l'installation des réseaux eau et électrique des terrains de M. CHAMBORD situés Route de Grangeneuve afin d'obtenir un plan de division parcellaire par un géomètre dans le cadre de la vente de ses terrains.

Il rappelle qu'une voirie a été créée dans le cadre de la fermeture des passages à niveau et que celle-ci dessert les terrains concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité se montre favorable à l'acheminement des réseaux eau, électricité et assainissement collectif pour desservir la parcelle AS 146 et obtenir le plan de division parcellaire de cette parcelle nécessaire à la vente des terrains.

JEUX DE COUR ECOLE MATERNELLE

Délibération

Monsieur le Maire présente au conseil divers devis pour l'acquisition d'un jeu de cour pour l'école maternelle.

-devis de la Sté HAGS d'un montant de 6 755,25 € HT (8 106,30 € TTC) pour le jeu et 9 069,00 € HT (10 882,80 € TTC) pour son aménagement (pose de dalles amortissantes, montage du jeu, contrôle conformité) soit un total de 18 989,10 € TTC.

-devis de la Sté MEFRAN pour un montant de 12 666,67 € HT (15200,00 € TTC) pour la structure de jeu, le montage et le scellement, le contrôle conformité étant offert.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal retient le devis de la Sté MEFRAN pour un montant de 15 200,00 € TTC.

DEMANDE DE SUBVENTION MFR DU RIBERACOIS

Délibération.

Le Maire informe le Conseil que la MFR du Ribéracois site de Vanxains sollicite auprès de la Commune l'octroi d'une subvention pour améliorer les équipements des salles de cours, acheter de nouveaux matériels de sports, et participer au financement de voyages d'études. Quatre élèves de la Commune sont scolarisés dans cet établissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

-Décide d'octroyer une subvention de 50 € par enfant, soit 200 € à cet établissement scolaire.

DESIGNATION D'UN REFERENT LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

Délibération

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de procéder à la désignation d'un nouvel élu référent auprès des services du FREDON Nouvelle Aquitaine la Préfecture pour la lutte contre les ambrosies suite à la démission de M. FEUILLET.

Il rappelle que cet élu sera chargé de gérer et suivre la lutte contre les ambrosies sur le territoire de la Commune. Il devra en outre surveiller et détecter l'apparition de la plante, signaler ces plantes sur la plateforme interactive, de contribuer au respect de la réglementation en vigueur et remonter les informations au comité départemental de coordination.

M. Jean-Luc FAVRETTO se propose comme référent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la nomination M. Jean-Luc FAVRETTO en qualité de référent pour la lutte contre les ambrosies.

DECISION SUR LE MAINTIEN DES FONCTIONS DU 3^{ème} ADJOINT SUITE AU RETRAIT DE SES DELEGATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a retiré les délégations d'adjoint à M. RAIMBAULT.

Madame POUGET commente le mail de M. RAIMBAUT envoyé à certains élus qui mentionne son regret de ne pas avoir été contacté par le Maire avant de recevoir l'arrêté de retrait de délégations. Elle demande au Maire des explications à ce sujet. Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas à se justifier.

Madame POUGET demande aussi pourquoi le Maire n'a pas répondu à la question de M. RAIMBAULT concernant le dossier du SDE 24.

Le Maire répond qu'il a répondu à M. RAIMBAULT à ce sujet.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur le maintien ou pas des fonctions de M. RAIMBAULT

Madame POUGET précise que c'est une décision du Maire et suite à la réunion de la commission des finances au cours de laquelle il a été évoqué trop de charges du personnel, il convient de trouver une solution pour réduire ces charges et qu'à ce moment-là il faut alors commencer par les élus.

Le Maire répond qu'effectivement c'est ce qui l'a fait agir et qu'il demandera au personnel au mois de septembre de faire des efforts alors qu'il a autour de la table un adjoint indemnisé qui n'assume pas ses fonctions

Madame POUGET pense qu'il faudrait le garder en qualité d'adjoint car on pourrait en avoir besoin.

Délibération

Monsieur le Maire informe le conseil que par arrêté en date du 25 février 2025, il a procédé au retrait des délégations, de signature et d'indemnités qu'il avait consenties à M. Patrick RAIMBAULT 3^{ème} adjoint.

De ce fait il demande au conseil municipal de se prononcer sur le maintien de M. RAIMBAULT dans ses fonctions.

Le vote fait ressortir :

-1 voix pour le maintien de M. RAIMBAULT dans ses fonctions (Mme POUGET)

-10 voix contre le maintien de M. RAIMBAULT dans ses fonctions

-1 abstention (M. LANSADÉ)

Le conseil municipal décide à la majorité de ses membres de ne pas maintenir M. RAIMBAULT dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

INFORMATIONS DIVERSES

TRACTEUR TONDEUSE : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il assistera le 12 mars prochain à une démonstration d'un robot tondeuse pour le stade. Il profitera de cette occasion pour voir auprès des Etablissements THOMAS des propositions pour un tracteur tondeuse. Ces devis ainsi que celui de la Sté RULLIER seront étudiés lors de la prochaine commission finances.

TRAVAUX PASSAGE A NIVEAU DEVANT LA MAIRIE : Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux d'aménagement du passage à niveau devant la Mairie débiteront le 10 mars prochain.

CONTRAT PEC : Monsieur le Maire informe le conseil que les contrats PEC des agents aide à la cantine scolaire et entretien des locaux n'ont pas été renouvelés. Compte tenu que la Mairie a été informée de ces faits deux jours avant la date de fin des contrats PEC, il a pris la décision de recruter temporairement ces deux agents sur des contrats de six mois.

TOILETTES MAIRIE : les agents techniques ont terminé les travaux de rénovation des toilettes de la Mairie. A l'unanimité le conseil félicite les agents pour le travail réalisé.

CONTRAT GAZ : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a renégocié le contrat gaz de la collectivité avec une nouvelle société dénommé VITOGAZ.

Actuellement la commune détient un contrat avec la Société ANTARGAZ.

Dès que cette nouvelle adhésion sera effective les administrés de la Commune pourront bénéficier des mêmes tarifs que la Commune sous condition d'avoir un contrat avec une société de gaz de plus de cinq ans. Des informations supplémentaires seront données ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES

Mme COMBESCOT : informe le conseil qu'elle a été contactée par un élu de Ste Foy la Grande pour participer au financement d'une fontaine à eau pour MAYOTTE. Cette fontaine représente un coût de 94 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de participer à ce projet.

Mme POUGET : informe que la commune a adhéré à l'office de tourisme de Bergerac pour le gîte. Elle signale aussi que M. COX ne souhaite plus s'occuper de notre gîte et propose la candidature de Mme BECK pour le remplacer dans ces fonctions.

Monsieur le Maire doit recevoir M. COX vendredi 7 mars pour évoquer ce sujet.

-char de la fête cantonale : une réunion est prévue le 11 mars à 20 h 30 à la salle de réunion de Montcaret.

Pour cette année aucun thème n'est imposé aux communes.

-Amis de Montcaret : un projet de parcours terra aventura est à l'étude. Le tracé doit être validé par l'office du tourisme de Bergerac et la région.

-panneaux touristiques : Pour les panneaux de la boucle de Montcaret suite aux échanges avec Mme GRASSEAU de l'office du Tourisme de Bergerac, les amis de Montcaret font un état des lieux des panneaux et des chemins de randonnées.

-Eglise : le panneau à l'Eglise expliquant les éléments sur l'Eglise est à rénover. Il convient aussi de remettre en état les portes.

- fleurs : elle demande si les agents techniques peuvent enlever les fleurs fanées des jardinières

-chocolats de Pâques : elle demande si un élu veut bien la remplacer pour l'animation des chocolats de Pâques.

Mesdames DONADIER et BAYLE se portent volontaires.

Mme ROHOF : informe le conseil que les panneaux de rues abimés seront changés prochainement

M. RABOISSON : demande si le Maire a des informations sur le projet de la Commune de St Michel de Montaigne concernant un centre d'interprétation sur Michel Montaigne.

Mme ROHOF répond qu'il s'agit d'un projet à 8 millions d'euros et qu'il peut être consulté sur le site de la CDC Castillon la Bataille.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 00

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		SOUMAGNAC Régis	
Josette LAGORCE			
RAIMBAULT Patrick	absent	EYMARD Françoise	
ROHOF Marie-Catherine		DONADIER Hélène	
POUGET Marie-Pierre		RAGOGNETTI Bertrand	
RABOISSON Jean-Luc		BAYLE Emmanuelle	
COMBESCOT Aurélie			